



00000753

13 JUL 2023

DECISION N° /D/MINEPAT/CAB DU

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint n°00209/AONR/MINEPAT/CISPM/2023 du 27 mars 2023, en vue de recruter un cabinet/bureau d'étude pour la réalisation du projet d'extension de l'application de gestion du courrier du MINEPAT en vue de la numérisation des actes signés du MINEPAT.

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 2008/220 du 04 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

VU le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2015/434 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;

VU la loi n°2021/025 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;

VU l'arrêté N°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements Ministériels et certaines Administrations Publiques ;

VU l'arrêté N°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion des Marchés Publics ;

VU la Circulaire n° 0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

VU la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022, relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

VU le procès-verbal de la Commission Interne Supplémentaire de Passation des Marchés du MINEPAT relatif à la validation du rapport de la sous-commission du 11 mai 2023.

DECIDE :

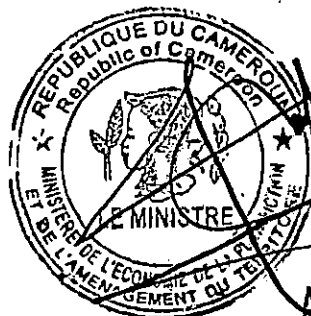
Article 1 : Le Marché relatif à l'appel d'offres national restreint n°00209/AONR/MINEPAT/CISPM/2023 du 27 mars 2023, en vue du recruter un cabinet/bureau d'étude pour la réalisation du projet d'extension de l'application de gestion du courrier du MINEPAT en vue de la numérisation des actes signés du MINEPAT, est adjugé à l'Entreprise KIAMA S.A B.P : 15709 Yaoundé, Tél. : 697812515, pour un montant de Dix Huit Millions Huit Cent Soixante-onze Mille Trois Cent Treize (18 871 313) Francs CFA, TTC et pour un délai d'exécution de deux (02) mois.

Article 2 : Ce soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter, dès signature et publication de la présente Décision à la Direction de la Programmation des Investissements Publics (Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics du Chapitre 94 (SIGAMP-94)), 1^{er} étage, porte 123 (Unité des Contrats), à l'Immeuble AMACAM du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, en vue de l'établissement du projet de Marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ CMSPM ;
- ✓ Adjudicataire ;
- ✓ Archives/Chrono.



Alamine Ousmane Mey